



Extrait des Registres
Du Greff de L'amirauté de
Nastia Isle de Corse.

Aujourd'hui est comparu Pardevant Nous
Louis - Ernest Boijot Lieutenant au Siège de
L'amirauté en cette Ville de Nastia, Isle de
Corse, y résidant le procureur Du Roy audit Siège,
Ecrivant M^r. Jean Baptiste Delluy Notre
Greffier, patron Antoine Pietri fils de feu
Eofine d'ibatalunga, père de Braudo au
Cap Corse, lequel pour se conformer aux
Règlements de sa Majesté de 1716, Nous a dit
et déclaré Moyennant serment que les Sr^s
Angelo Nicolo et Jean Baptiste Solari
Marchands en cette ville ont agité pour leur
propre compte des patrons Simon ~~de~~ Giamo
et Adriano Niccini Deux frères de
L'Isle de Capraya une Gondolle nommée
fr. Antoine du port d'environ douze tonneaux

avec tous ses agrets & actuellement auerée
en ce port pour la somme de six cents
soixante deux livres monnoye de France
payée comptant et autres articles stipulés
dans un écrit passé le six du present mois
deposé et non enregistré en ce Greffe; —
L'opposant declare en outre que le vingt deux
du present mois par acte passé devant me
Niolas - Marie Demidoff Notaire a Nostia
les dits sieurs Niolas et Soleri lui ont cédés
la troisième portion de la susdite Gondolle
Moyennant la somme de trois cents livres
monnoye de genre et autres articles enoncés
audit acte déposé et enregistré en ce dit
Greffe; L'opposant dit en outre que
les dits sieurs Niolas, Soleri et lui sont les
trois seuls propriétaires de la dite
Gondolle sans que nul étranger y ait part,
qu'ils la destinent pour les voyages et

Commerce de la Méditerranée, et que lui
même déclarant en prendra le commandement
promettant de se conformer aux ordonnances
du Roy et de la marine, de tout quoy il
nous a requis acte que nous lui avons
octroyé, et a Declaré ne savoir écrire ny
signer de ce interpellé suivant L'ordonnance
et ont signé en cet endroit de la minute
Des presens, Roget, fawal et Jean
Baptiste Delloye Greffier.

Fait a Bastia le jour d'ing
quatre septembre Mil sept cent soixant
Douze. / Collationné

te
= Delloye greffier 49

49
5
—
245
125
49
—
50:5
15
—
62

62
21:601
91
—
21:311

Ca